



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/122
21 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 18 avril 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Sri Lanka, publiée le 17 avril 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le Sri Lanka, publiée le 17 avril 1997

L'Union européenne se réjouit de l'échange de lettres entre le Président du Sri Lanka et le chef de l'opposition concernant une approche commune aux deux parties à l'égard du conflit ethnique qui sévit dans ce pays. L'Union européenne félicite les deux dirigeants sri-lankais pour leur courage politique et pour leur sens politique empreint de clairvoyance.

L'Union européenne estime que cet échange de lettres constitue une approche constructive à l'égard des problèmes auxquels est confronté le Sri Lanka et qu'il offre une promesse de continuité pour l'avenir, indépendamment des changements de gouvernement. L'Union européenne espère que cet échange de lettres sera mis en oeuvre de bonne foi et qu'il contribuera à instaurer la confiance entre les différentes parties et à mettre un terme à la politique d'affrontement au Sri Lanka.

L'Union européenne espère également que cet échange de lettres contribuera à la conclusion d'un accord national pour assurer la paix et un règlement durable et équitable du conflit, qui a entravé le développement du pays et pour lequel les Sri-Lankais de toutes origines ont payé un tribut si élevé tant en vies humaines qu'en ressources.

L'Union européenne apportera son concours, lorsque cela sera possible, aux efforts de reconstruction et de réhabilitation dans le nord et dans l'est du pays, en particulier à Jaffna, en tenant compte des conditions qui prévalent pour une mise en oeuvre efficace des efforts de reconstruction dans la péninsule.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, le pays associé Chypre et les pays de l'Association européenne de libre-échange, Islande et Norvège, membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
